

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 07.05.2015, 14:00 CET

**A NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX OU À L'INTERIEUR DES ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ETAT OU JURIDICTION OÙ SA DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI. D'AUTRES RESTRICTIONS SONT D'APPLICATION.**

## **Première phase de l'offre publique achevée avec succès à hauteur de 84,32% d'Actions Nouvelles souscrites dans le cadre d'une augmentation de capital avec Droits de Préférence – Lancement du Placement Privé accéléré des Scrips**

**Cofinimmo annonce que, dans le cadre de son offre publique de souscription d'un maximum de 3 004 318 Actions Nouvelles au prix de € 95,00 par action nouvelle, réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec droit de préférence, 2 533 232 Actions Nouvelles ont été souscrites via l'exercice de Droits de Préférence (6 Droits de Préférence donnant droit à souscrire 1 Action Nouvelle). Cela représente une souscription de 84,32% du montant maximal de l'offre de € 285 410 210,00.**

La Période de Souscription avec Droit de Préférence a pris fin le 06.05.2015. Les 2 826 516 Droits de Préférence qui n'ont pas été exercés durant la Période de Souscription seront convertis en un nombre équivalent de Scrips qui seront vendus aujourd'hui dans le cadre d'un Placement Privé accéléré, réservé aux investisseurs qualifiés dans l'EEE ou conformément à une autre exemption relative à l'obligation de publier un prospectus en vertu de l'Article 3.2 de la Directive Prospectus, telle que transposée dans les Etats membres de l'EEE. Le Placement Privé accéléré aura lieu aujourd'hui à partir de 14:00 CET et devrait s'achever le même jour.

Les investisseurs qui acquièrent des Scrips peuvent souscrire les Actions Nouvelles restantes, et, par conséquent, s'engagent irrévocablement aux mêmes conditions que pour la souscription avec Droits de Préférence : une (1) Action Nouvelle à € 95,00 contre six (6) Droits de Préférence sous la forme de Scrips.

Les Actions Nouvelles ne participeront aux bénéfices qu'à compter de la date de règlement de l'augmentation de capital (la Date de Closing), i.e. les Actions Nouvelles donneront droit au dividende de l'exercice social en cours (ayant débuté le 01.01.2015) qui sera décidé par l'Assemblée Générale annuelle de 2016, calculé *pro rata temporis* à compter de la Date de Closing de cette transaction jusqu'au 31.12.2015.

Le produit net de la vente de ces Scrips sera distribué aux titulaires des Droits de Préférence non exercés, sauf si le prix de vente moyen par Scrip est inférieur à € 0,01, auquel cas le produit net des Scrips reviendra à Cofinimmo.

Les résultats de la vente des Scrips et les résultats définitifs de l'offre publique seront annoncés par un communiqué de presse, après la finalisation du Placement Privé accéléré.

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 07.05.2015, 14:00 CET

Le paiement du prix de souscription, le règlement de l'augmentation de capital, la cotation et le début de la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Brussels sont prévus le 12.05.2015.

**Pour tout renseignement:**

**Valérie Kibieta**

Head of External Communication and  
Investor Relations  
Tel.: +32 2 373 60 36  
[vkibieta@cofinimmo.be](mailto:vkibieta@cofinimmo.be)

**Ellen Grauls**

Investor Relations Manager  
Tel.: +32 2 373 94 21  
[egrauls@cofinimmo.be](mailto:egrauls@cofinimmo.be)

**A propos de Cofinimmo:**

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de près de € 3,2 milliards, représentant une superficie totale de 1 780 000m<sup>2</sup>. Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux (41%), l'immobilier de santé (40%) et de réseaux de distribution (17%). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 110 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 31.12.2014, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,7 milliard. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 07.05.2015, 14:00 CET

**INFORMATION IMPORTANTE**

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vendre ou une invitation à souscrire des titres, et il ne sera procédé à aucune vente des titres visés dans ce communiqué dans toute juridiction où pareille offre, invitation ou vente serait illégale avant son enregistrement, en cas d'exemption d'enregistrement ou de restrictions conformément au droit relatif aux valeurs mobilières applicable dans cette juridiction.

Ce document et l'information qu'il contient ne sont pas destinés à être distribués aux ou dans les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout état des Etats-Unis et le District de Columbia) (les "**Etats-Unis**"). Le présent document ne constitue pas, ou ne fait pas partie d'une offre en vente ou une invitation à souscrire des titres aux Etats-Unis. Les titres de Cofinimmo SA/NV ("**Cofinimmo**") n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement dans le cadre de l'U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**"), et ne peuvent être proposés ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement applicable aux obligations d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique des titres n'est faite aux Etats-Unis.

Au sein de l'Espace Economique Européen, autre que la Belgique, ce communiqué est uniquement adressé à et dirigé vers des investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/CE (tel qu'amendée, et conjointement avec toutes mesures de mise en œuvre dans tout Etat Membre, la "**Directive Prospectus**") ("**Investisseurs Qualifiés**") et vers d'autres personnes à qui il peut être communiqué sur la base d'une exemption à l'obligation de publier un prospectus conformément à l'Article 3.2 de la Directive Prospectus.

En outre, au Royaume-Uni, ce communiqué est uniquement dirigé vers et ne peut être distribué qu'à des Investisseurs Qualifiés qui sont (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements visés par l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé ("**l'Ordre**") ou (ii) des personnes fortunées visées par l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre et (iii) vers d'autres personnes à qui ce communiqué peut légalement être communiqué (toutes ces personnes étant conjointement appelées "**Personnes Concernées**"). Les titres dont question dans ce communiqué sont uniquement disponibles pour les Personnes Concernées et toute invitation, offre ou convention de souscription, d'achat ou d'acquérir d'une autre manière ces titres ne sera conclue qu'avec des Personnes Concernées. Il est déconseillé à toute personne autre qu'une Personne Concernée d'agir ou de se fonder sur le présent communiqué ou sur une partie de son contenu.

Aucune communication ni information concernant l'augmentation de capital de Cofinimmo ne peut être communiquée au public dans des juridictions, autres que la Belgique, qui exigent, pour ce faire, un enregistrement ou une autorisation préalable. Aucune démarche n'a été et ne sera entreprise concernant l'offre d'actions de Cofinimmo dans une juridiction en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient requises. Certaines juridictions soumettent l'émission ou l'achat d'actions à des restrictions légales et réglementaires spécifiques. Cofinimmo décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne de ces restrictions.

Un prospectus relatif à l'offre de titres dont il est question dans le présent communiqué a été publié. Une copie du prospectus est disponible comme indiqué dans notre communiqué du 21.04.2015 annonçant l'offre de titres. Les investisseurs ne peuvent accepter l'offre des titres dont il est question dans le présent communiqué, ni acquérir ces titres, si ce n'est sur la base des informations contenues dans le prospectus. Ce communiqué ne peut servir de base à une convention d'investissement ou à une décision d'investissement.